

Retour sur la rencontre NTIC du 02 décembre 2014.

Cette première rencontre sur les évolutions technologiques a rassemblé une vingtaine de personnes à OPERA qui, pendant la première partie de la matinée, ont pu réagir aux présentations des nouveautés en matière de moyens de paiement : carte bancaire sans contact, portefeuille numérique, paiement avec son mobile en cours de déploiement dans certains hypermarchés, paiement mobile entre 2 particuliers, offres de prestataires de services de paiement dans le e-commerce, bitcoin ...

Un tour de table a permis de constater que la majorité des participants utilise régulièrement les passations d'ordre sur leur site de banque à distance (virements essentiellement) et occasionnellement le paiement par carte sur des sites de e-commerce (SNCF, voyagistes, ...).

Personne n'avait encore utilisé la fonction de paiement sans contact de la carte bancaire VISA intégrée dans toutes les cartes renouvelées depuis début 2014.

L'introduction précipitée de cette nouveauté dans les réseaux bancaires engendre des risques au niveau de la confidentialité des données. C. Gury a pu constater sur sa carte renouvelée en juin 2014 qu'un tiers équipé d'un téléphone mobile de dernière génération et d'un logiciel libre existant sur la toile pouvait capter le numéro de sa carte, la date d'expiration et le journal contenant les transactions des deux derniers mois et de conclure que le déploiement de ces innovations techniques nécessitait de prendre toutes les précautions pour éviter de voir la fraude exploser.

Compte tenu de la diversité du nombre d'intervenants (banques, PSP, opérateurs télécom, Google, Apple, filiales des distributeurs...) et de la concurrence exacerbée pour capter les flux de paiement et les revenus associés, il faudra que les clients soient mieux informés qu'aujourd'hui sur les risques associés à ces nouveaux instruments de paiement et puissent trouver une assistance efficace en cas de difficultés d'autant plus que les banques ne prendront pas éternellement en charge les pertes engendrées par la fraude.

Extraits de réactions dans l'assistance :

Je découvre en séance la fonction de paiement sans contact de ma carte. Comment ça fonctionne ? Où peut-on l'utiliser ? Pour payer quoi ?

Pourquoi les banques (le Crédit Coopératif en fait partie) ont délivré des cartes intégrant la fonction sans contact sans demander l'avis du client ?

Qui prend en charge la perte résultant d'une utilisation frauduleuse des données de la carte ?

Comment se protéger ?

Intérêt d'utiliser un compte Paypal plutôt qu'un paiement avec la CB pour régler un achat sur internet ?

Spécificités du Bitcoin par rapport à une monnaie contrôlée par les banques centrales ?

A quand la disparition du chèque ?

La deuxième partie de la matinée a été consacrée aux questions de sécurité sur internet.

Après un rappel des risques liés à la perte de données, à l'usurpation d'identité numérique et les moyens de se protéger la discussion a porté sur les cas rencontrés par les participants (piratage d'annuaire, arnaques utilisant l'hameçonnage, équipements infectés par un virus, vol de matériel et des données...).

Il s'est avéré que tous les participants ont été victimes d'attaques et que la gestion de mots de passe représentait une difficulté. L'exemple cité de la mésaventure survenue à la Banque de France consécutivement à l'utilisation d'un mot de passe trivial a décomplexé l'assistance qui est repartie avec quelques recettes pour renforcer la résistance d'un mot de passe facile à mémoriser.

Les échanges ont ensuite porté sur les données personnelles dans l'univers des services gratuits (moteur de recherche Google, messageries Yahoo!, Gmail, YouTube, ...) et les difficultés vécues par des membres de l'AACC ou des proches pour faire supprimer du Net des données personnelles.

La décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 13 mai 2014 a introduit un droit à l'oubli numérique. La CNIL a en charge de faire appliquer sa mise en oeuvre tout en veillant à ce que l'application sans discernement des demandes de déréférencement ne vienne effacer des informations relevant de la liberté de la presse ou du devoir de mémoire (cf. les demandes récentes de responsables politiques).

La sécurisation juridique des usages numériques, notamment des données personnelles, implique un nouvel ordre juridique s'imposant à tous les états sans quoi les règles nationales ou européennes risquent d'être inopérantes. Vaste sujet pour les juristes !!

La fin de matinée a porté sur les conséquences économiques de la numérisation croissante et rapide de toutes les activités beaucoup plus difficiles à évaluer que dans la première phase de la révolution informatique qui se limitait à l'automatisation de tâches précises. Vaste sujet pour les économistes !!

Avant de rallier Chez Edouard pour un déjeuner qui lui, n'a rien eu de virtuel, les participants ont souhaité l'organisation dans le même format d'une rencontre consacrée à la place prise par les réseaux sociaux dans notre société.

Objectif : ne pas se laisser trop distancer par les petits-enfants !

Un grand défi pour les générations d'avant 68 !

Rendez-vous en 2015.